

Règlement du Championnat Départemental de Padel par Équipes Messieurs 2026

I. EPREUVES ORGANISEES EN 2026

Deux Championnats de France Interclubs sont organisés en 2026 : Seniors Dames et Seniors Messieurs.

Chaque Championnat de France comprend :

- Une division Nationale 1 (catégorisée en P1500), une division Nationale 2 (catégorisée en P1000), des Conférences interrégionales (catégorisées en P500) qualifient les équipes de Régionale 1 pour la Nationale 2.
- Des championnats régionaux avec une ou plusieurs divisions : R1 (catégorisée en P500), R2, ...
- Des championnats départementaux avec une ou plusieurs divisions : D1, D2, ...

II. ORGANISATION DU CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 2026

Le Championnat départemental interclubs Messieurs du Comité de l'Oise est composé de 2 divisions :

- Division 1 : assimilée à un P100
 - ⇒ Format : TMC de 4 équipes sur les 2 journées
- Division 2 : assimilée à un P25
 - ⇒ 1^{ère} journée : Poule de 3 équipes
 - ⇒ 2^{ème} journée : TMC de 4 équipes

III. INSCRIPTIONS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les clubs souhaitant participer aux championnats départementaux interclubs Seniors Messieurs ont inscrit leur(s) équipe(s) auprès du Comité et disposent au minimum, d'une piste de padel homologuée.

Le droit d'inscription est de 30€ par équipe. Les droits d'engagements seront prélevés sur le compte du club à l'issue de la compétition.

IV. CALENDRIER ET HORAIRES

Afin de permettre une bonne organisation du championnat, le Capitaine de l'équipe du club qui accueille prend contact avec ses homologues des équipes visiteuses, au moins une semaine avant la rencontre. Cette démarche ayant pour but d'éviter avant tout des difficultés de dernière minute.

Le calendrier du Championnat Départemental par équipes Messieurs du Comité Oise est le suivant (D1 et D2 Messieurs) :

- 1^{ère} journée : le dimanche 11 janvier 2026
- 2^{ème} journée : le dimanche 25 janvier 2026.

La 2^{ème} journée verra s'affronter, dans des TMC à 4 équipes, les équipes 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} ou 4^{ème} de la 1^{ère} journée.

Les rencontres du Championnat départemental sont prévues à 9h00 et se déroulent sur les installations des clubs/structures ayant des équipes engagées aux interclubs 2026. Ceci sous-entend que chaque club ou structure habilitée engageant une équipe aux interclubs s'engage à accueillir et donc à mettre à disposition ses installations pour les rencontres de championnat, sans contrepartie financière du Comité départemental.

V. DÉROULEMENT DES RENCONTRES

Une rencontre est composée de 3 doubles.

Le format de jeu est le **format A1** (3 sets à 6 jeux) en D1 et en D2 Messieurs.

Avant le début de la rencontre, et en l'absence de juge-arbitre désigné par le Comité, les capitaines d'équipes s'échangent la composition des 3 doubles.

Pour chaque journée de championnat, l'ordre des parties est le suivant : **double 2, puis double 1, puis double 3.**

Le Capitaine d'équipe établit sa composition comme il l'entend avec les joueurs de son équipe, mais en respectant la « force » des paires. Les paires sont classées par ordre de poids : la paire la plus forte devant évoluer en position 1.

En cas d'égalité de poids entre 2 équipes, le Capitaine est libre de désigner l'équipe la plus forte sauf dans le cas où il y a un joueur « Non Classé » Padel. Ce dernier devra obligatoirement jouer dans le double inférieur.

Entre chaque rencontre, le Capitaine peut proposer une composition d'équipe différente.

Les balles (un tube par match) sont fournies par le club ou la structure d'accueil.

Chaque poule ou TMC se joue à minima sur 2 pistes.

VI. COMPOSITION DES ÉQUIPES, DATES DE QUALIFICATION, STATUT DES JOUEURS ET CLASSEMENT POUR LE CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL

Quelle que soit la division départementale, chaque équipe est composée de 6 joueurs minimum (3 doubles par rencontre), tous régulièrement licenciés ET rattachés (**Club de rattachement déclaré dans leur Espace TENUP**) à un club à la date fixée par l'organisateur et faisant partie de la catégorie d'âge 11 ans ou supérieure.

- La **date limite de qualification** des joueurs est fixée à la veille de la 1^{ère} journée de championnat, soit le **10 janvier 2026 à 23h59**.
- Pour toute équipe disputant les divisions Départementales 1 et 2 Messieurs, chaque Club participant a dû déclarer un minimum de 6 joueurs sur sa « **Fiche Equipe** » pour le **30 novembre 2025** (classement de novembre 2025). La « Fiche Equipe » est à renseigner **impérativement et uniquement** sur ADOC (rubrique « Compétitions » > « Gérer mes équipes existantes » > « Equipes Padel » > « Rechercher »). La « **Fiche Equipe** » est **modifiable jusqu'au vendredi 9 janvier 2026 à 12h00**, date et horaire définitif de fermeture des listes. Passé ce délai, aucune modification de Fiche Equipe ne sera autorisée.
- Dans ces divisions, **aucune limitation sur les statuts des joueurs** n'est appliquée : NvEq ou NON EQUIPE.
- Le **classement à prendre en compte pour la composition des équipes** dans les divisions départementales est celui de **janvier 2026**.
- Concernant la composition des équipes, et si un club a engagé plusieurs équipes dans ces divisions, les conditions suivantes sont à remplir :
 - ⇒ Le poids total de l'équipe 1 (addition des 6 classements des joueurs) doit être meilleur (donc inférieur numériquement) que le poids total de l'équipe 2, et ainsi de suite entre les équipes 2 et 3, 3 et 4, etc.
 - ⇒ Le 4^{ème} joueur de l'équipe 1 ne peut en aucun cas être moins bien classé que le 1^{er} joueur de l'équipe 2, et ainsi de suite entre les équipes 2 et 3, etc.
 - ⇒ Un joueur inscrit dans une équipe réserve (2, 3, 4, ...) peut participer à une ou plusieurs rencontres avec une équipe supérieure de son club. Cependant, un joueur participant à 1 rencontre avec une équipe supérieure restera rattaché à cette équipe et ne pourra plus rejouer avec une équipe inférieure.
 - ⇒ **Aucun joueur inscrit sur une « Fiche Equipe » en Championnat Régional Interclubs Messieurs ne peut participer aux rencontres d'un Championnat Interclubs départemental.**

VII. CONDITION DE PARTICIPATION DES JOUEURS AUX CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX

Les championnats départementaux interclubs de Padel sont ouverts à tout joueur, quelle que soit sa nationalité, régulièrement licencié et rattaché à un club à la date fixée par l'organisateur, licence portant la mention « Compétition autorisée » (licences « Padel » ou « multi-raquettes »). Les joueurs possédant une licence « D » (découverte) ou « S » (périscolaire) ne sont pas autorisés à jouer en Championnat par Équipes.

Pour pouvoir participer aux interclubs départementaux de Padel, la **date limite de prise de licence (millésime 2026) et de rattachement** est fixée à la date suivante :

D1 et D2 Messieurs : **samedi 10 janvier 2026 à 23h59 (veille de la 1^{ère} journée)**

Les capitaines d'équipes doivent s'échanger avant la rencontre les documents suivants (de manière imprimée et/ou dématérialisée) :

- la licence ;
- la pièce d'identité avec photographie.

VIII. ENVOI DES RÉSULTATS

Dès la fin de la rencontre, **toutes les feuilles de match devront être envoyées scannées par mail, par l'équipe qui reçoit, au JAP responsable de sa division :**

- D1 Messieurs : TONELLO Gabriel - gabriel.tonello.jap@gmail.com
- D2 Messieurs : DEVAUX Corentin - corentin-30@hotmail.fr

IX. CLASSEMENTS

Le classement de Padel est mensuel et sous forme de ranking (1 à N). Ce dernier est à appliquer automatiquement pour les rencontres à venir.

Pour les 2 journées (11 et 25 janvier 2026) du Championnat départemental interclubs Messieurs 2026, le classement de **janvier 2026** est à utiliser pour la composition des équipes et des paires.

X. STATUT MÉDICAL

Les jeunes Garçons, faisant partie de la catégorie d'âge 11-14 ans, ont l'obligation de présenter un certificat médical de moins de 6 mois, délivré par un Médecin du Sport.

XI. PROCESSUS DE RATTACHEMENT D'UN JOUEUR A UN CLUB DE PADEL

Pour participer à un championnat interclubs, quelle que soit la catégorie d'âge et quel que soit le niveau de la compétition, il faut que le joueur soit rattaché au club.

Un joueur peut donc être licencié dans un club pour le Tennis mais « rattaché » à un club de Padel pour des championnats interclubs de Padel.

Le rattachement doit OBLIGATOIREMENT être réalisé dans l'espace Ten'Up du joueur, à la date fixée par la Ligue et les comités départementaux, en fonction des divisions (cf paraphe V).

Un joueur ne peut jouer que pour le compte d'un seul et même club au cours d'une même année sportive.

- **Processus de rattachement d'un joueur à un club de padel :**

A compter de l'Année Sportive 2026 (1^{er} septembre 2025), tout joueur souhaitant participer à un Championnat, par paires ou par équipes - Interclubs ou Interligues -, devra être non seulement licencié FFT (licence « Padel » ou « Multiraquettes ») mais aussi et surtout rattaché à un Club de Padel.

En fonction des infrastructures du Club et du type de licence du joueur, celui-ci sera rattaché par défaut – ou non – à son Club de délivrance de la Licence, ou pourra effectuer une demande de rattachement via son espace Ten'Up à un autre Club de Padel de son choix, selon les modalités définies ci-après.

Toute demande de rattachement à un autre Club que le Club de délivrance de la Licence, ou tout changement de rattachement entre deux Clubs effectué dans Ten'Up, sera soumis(e) à la Validation du Club d'Accueil.

Le rattachement d'un Joueur à un Club de Padel ne sera effectif que lorsque le Club d'Accueil aura validé la demande du Joueur dans l'application ADOC, menu « Joueurs de Padel ». L'Espace Ten'Up du Joueur sera alors mis à jour.

Tant que la demande du Joueur n'est pas validée par le Club d'Accueil, le rattachement du Joueur à ce Club ne sera pas effectif.

La date de validation par le Club d'Accueil déterminera la date d'arrivée du Joueur dans le Club (cf. Statuts ci-après – pour plus de précisions Cf. RS FFT).

- **Différents cas de rattachement possibles :**

⇒ Cas du joueur licencié « Padel » ou « Multi-Raquettes » dans un Club « exclusivement Padel » :

Ce Joueur sera automatiquement rattaché au Club de Padel lui ayant délivré sa licence et qualifiable pour ce Club.

La date de rattachement au Club sera la date de délivrance de la Licence.

Si le joueur souhaite jouer en matchs par équipes pour le compte d'un autre Club de Padel, il devra alors effectuer un changement de Club (mutation) auprès de sa Ligue, puis, en fonction de son Club de destination et du type de Licence qu'il aura dans son nouveau Club, il sera soit rattaché automatiquement à son nouveau Club, soit il pourra effectuer une demande de rattachement pour un autre Club de Padel via son Espace Ten'Up.

⇒ Cas du joueur licencié « Multi-Raquettes » dans un Club « exclusivement Tennis » :

Il n'aura, par défaut, aucun Club de Padel de rattachement, et devra impérativement se rattacher à un Club de Padel dans son espace Ten'Up s'il souhaite participer à des rencontres par équipes, Interclubs ou Interligues, ou à un Championnat par paire.

⇒ Cas du joueur licencié « Padel » dans un Club « Tennis & Padel » :

Il sera automatiquement rattaché et qualifiable pour son Club de « Tennis & Padel » lui ayant délivré la Licence. La date de rattachement au Club sera la date de délivrance de la Licence.

Si le joueur souhaite jouer en matchs par équipes pour le compte d'un autre Club de Padel, deux possibilités :

- Soit il effectue un changement de Club (mutation) auprès de sa Ligue, puis, en fonction de son Club de destination et du type de Licence qu'il aura dans son nouveau Club, sera soit rattaché automatiquement à son nouveau Club, soit il pourra effectuer une demande de rattachement pour un autre Club de Padel via son Espace Ten'Up.
- Soit il reste licencié dans son Club « Tennis & Padel », mais doit alors transformer sa licence « Padel » en licence « Multi-Raquettes » afin de pouvoir effectuer une demande de rattachement pour un autre Club de Padel via son Espace Ten'Up.

⇒ Cas du joueur licencié « Multi-Raquettes » dans un Club « Tennis & Padel » :

Il sera automatiquement rattaché et qualifiable pour son Club de « Tennis & Padel » lui ayant délivré la Licence. La date de rattachement au Club sera la date de délivrance de la Licence.

Si le joueur souhaite jouer en matchs par équipes pour le compte d'un autre Club de Padel, pas besoin d'effectuer de changement de Club (mutation), sa licence « Multi-Raquettes » lui permettant d'effectuer une demande de rattachement pour un autre Club de Padel via son Espace Ten'Up.

XII. PENALITES SPORTIVES ET FINANCIERES

Afin de « lutter » contre des forfaits (WO) « intempestifs » pénalisant surtout les autres équipes, le Comité du ... peut infliger une pénalité financière et sportive au club, qu'ils jugeront responsable d'un manquement à ses obligations, selon le barème suivant :

• **Forfait** : pénalité financière de 50 €/rencontre, classement de l'équipe à la dernière place de la division et rétrogradation en division inférieure lors de la saison 2027 ;

• **Forfait général** : pénalité financière de 100 €, classement de l'équipe à la dernière place de la division et rétrogradation de 2 divisions lors de la saison 2027.

XIII. NOMBRE DE MONTEES ET DESCENTES PAR DIVISIONS – INTERCLUBS 2027

Le nombre de montées et descentes prévisionnelles pour les interclubs 2027 sera réparti de la manière suivante :

	Division 1	Division 2
Montées	1 (Régionale 4)	2
Descentes	2	